

L'Assemblée Générale qui a fait suite à la Commission Pédagogique du 4 mars 1974 a voté à l'unanimité des votes exprimés et 5 refus de vote, la motion suivante :

L'Assemblée Générale :

1) refuse le dilemme imposé par le Ministère : demande d'habilitation du DEUG, normalisation -ou- refus du DEUG, suppression des diplômes nationaux, marginalisation.

2) refuse toute éventualité de prise de position en ordre dispersé des différents départements sur le problème du DEUG au moment où le combat contre l'ensemble de la réforme Fontanet exige l'unité des départements.

3) décide de refuser tout dépôt de maquettes même assorties de "préalables" qui conduirait inexorablement à accepter à plus ou moins brève échéance les conditions du Ministère et l'abandon desdits préalables.

4) appelle à la mobilisation étudiante et enseignante pour obtenir un diplôme national du 1er cycle pour chacun des départements de Vincennes correspondant à la pratique de 20 U.V. de Vincennes, des diplômes nationaux pour tous les départements de Vincennes et les moyens (crédits et postes) qui permettent le fonctionnement de tous les enseignements.

5) appelle les étudiants et enseignants à préparer la première action prévue :  
La manifestation du jeudi 7 mars.

6) demande à tous les départements de veiller à ce que leur pratique n'introduise pas dans les faits la sélection que nous combattons à l'égard des étudiants non bacheliers et salariés qui doivent trouver dans tous les départements les conditions les plus favorables pour poursuivre leurs études.

Réunion le mardi 9 chez Armatte  
à 21<sup>h</sup>.

Parce qu'il nous a paru important d'élargir l'action entreprise à GROIX en faveur des prisonniers et exilés politiques en Tunisie,

Parce que la répression qui sévit en Tunisie doit devenir l'affaire de tous jusqu'à l'amnistie totale et, au-delà, jusqu'à la sauvegarde réelle des droits de l'homme dans ce pays,

Nous avons pensé qu'il serait utile de vous rendre précisément compte des diverses formes d'intervention envisagées dans ce sens afin que vous puissiez vous y associer dans une large mesure.

I - GROIX, les 16 et 17 Mars 1974

Réunis sous l'initiative du "Comité de l'appel de Groix", environ 80 participants (anciens coopérants français en Tunisie pour la plupart) ont, sur l'île de Groix :

- 1) posté 37 colis à l'intention des détenus en Tunisie.
- 2) marqué un temps d'arrêt devant la maison où Bourguiba fut assigné à résidence voici vingt ans.
- 3) tenu une conférence de Presse au "Café Ty-Beudeff".
- 4) scellé une plaque à l'entrée du Port de Groix : cette plaque associe dans l'exil et l'incarcération 1 Bourguiba (victime de l'impérialisme français) à 60 Tunisiens environ (victimes de la répression orchestrée en Tunisie par ce-même-Bourguiba-vingt-ans-après).
- 5) adressé un télégramme à Bourguiba pour exiger, à l'occasion du 18° anniversaire de l'Indépendance en Tunisie, l'amnistie totale pour tous les détenus et exilés politiques en Tunisie.
- 6) adressé, **chacun** individuellement, une lettre à Bourguiba par l'intermédiaire de l'ambassade de Tunisie en France.
- 7) écrit à diverses personnalités Tunisiennes pour qu'elles interviennent à leur tour en faveur des détenus.
- 8) tenu une réunion où ils sont convenus - a) d'élargir l'appel à l'ensemble des démocrates français et étrangers concernés par la répression en Tunisie.

- b) d'intervenir sur le tourisme en Tunisie par voie d'affiches, tracts, brochures, enfin toute action à définir, préciser et réaliser ultérieurement. (Pourquoi cette intervention ? Parce qu'il leur a semblé que les touristes -cette masse de "devises humaines" qui vont ensoleiller le revers de leur médaille en Tunisie- devaient savoir qu'en ce pays tout le monde n'était pas libre de circuler et de véhiculer ses idées; ils devaient savoir qu'en ce pays où l'accueil est légendaire le soleil "aussi" était bâillonné...)

- c) de mettre sur pied un réseau d'informations de la Tunisie vers la France et vice-versa.

Ce réseau d'informations pourra éventuellement donner lieu à des "Journées de la Tunisie" en faveur des victimes de la répression et de l'immigration : projection de films et de montages audio-visuels, chanteurs, expositions photos, etc...

- d) de se structurer d'une manière souple sous le nom provisoire de "Comité de l'appel de Groix" .

## II - PARIS, le 21 Mars 1974 .

A l'initiative du Comité de l'appel de Groix une réunion a été convoquée à Paris pour établir le bilan de l'action à Groix et pour envisager des actions à plus long terme.

- 1) Le bilan : la plaque commémorative a été déscellée par les bons soins d'on-ne-sait-qui...
- : à ce jour, Bourguiba n'a pas réagi officiellement à notre appel ~~mais, selon toute évidence, cela ne saurait tarder.~~
  - : notre appel a trouvé un écho dans la presse
    - OUEST-FRANCE du 18.3. 74 (deux articles + photos)
    - La Liberté du Morbihan du 19 Mars.
    - LIBERATION du 18 Mars.
    - LE MONDE du 19 Mars.
    - Le Nouvel Observateur du 18-24 Mars 74.
    - Une promesse d'article dans Charlie-Hebdo .

## 2) Les actions futures

- : Mars-Avril, rédaction et parution d'une brochure dans laquelle figureront, entre autres articles, une analyse sur la situation politique et économique en Tunisie, un historique de la répression, un dossier noir de la torture, divers témoignages sur la répression et des photos.
- : MAI-Juin , montage audio-visuel dont les thèmes restent à approfondir et les documents à trouver. ( il sera essentiellement axé sur la répression en Tunisie, sur les conséquences de l'impérialisme français en Tunisie et sur la lutte des militants anti-impérialistes tant français qu'étrangers).
- : la présente "lettre", enfin, dont la fonction essentielle est de susciter vos réactions, critiques et suggestions. (pour tout contact, écrire au Comité de l'appel de Groix, chez MC.ARMATTE

24 rue Rottembourg  
75012 PARIS )

Comité de l'appel de Groix.

COMITE DE L' APPEL DE GROIX

Le 18 Mars dernier, réunis sur l'île de Groix, nous demandions une amnistie totale pour tous les détenus et exilés politiques en Tunisie.

Loin d'agir dans ce sens, le gouvernement de Bourguiba durcit sa position, fait piétiner l'instruction du procès, accentue considérablement la répression.

LES FAITS :

Le 13 Avril, 13 étudiants qui avaient démasqué et séquestré un policier inhabilement déguisé en étudiant, se font arrêter.  
Le 19 Avril, ils sont condamnés sans autre forme de procès à des peines allant de 3 à 6 mois de prison ferme.

Ce même jour, les facultés des Lettres, Sciences & Droit décident de s'opposer à l'arbitraire et à la violence d'une telle mesure : une marche est organisée dans Tunis jusqu'à Bab el Khadra : les forces de l'ordre interviennent avec brutalité : 29 étudiants sont arrêtés, déférés le lendemain devant le tribunal de flagrant délit : 24 sont condamnés à 1 an de prison ferme, 3 à 6 mois - 2 sont acquittés.

A ces nouvelles mesures répressives répond une nouvelle riposte étudiante : certaines universités se mettent en grève, d'autres sont fermées, toutes tiennent des assemblées générales d'information que les brigades d'ordre public (B.O.P.) viennent aussitôt disperser : 70 étudiants sont arrêtés, 51 relaxés, 19 retenus pour être passés en jugement.

Le 21 Avril, le campus universitaire est isolé par les B.O.P.  
Le 22 Avril, des fouilles ont lieu dans les universités.  
Le 22 Avril, deux décrets de grâce présidentielle sont abrogés (ils concernaient 5 étudiants condamnés en 68 et grâciés en 70 : A.B.Othman, N.B.Khedder, G.Naccache, H.Troudi, A.Rouissi)  
Le 25 Avril, au siège de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), 200 professeurs de l'enseignement supérieur dénoncent l'intervention de la police dans les universités.

QUE FAIRE :

Face à cette répression, nous avons décidé , au nom du COMITE DE L'APPEL DE GROIX,

- 1°) - de participer au Meeting organisé à Paris le 29 Avril par le syndicat de lutte des étudiants tunisiens ( CAL UGET).
  - à ce meeting, nous sommes intervenus pour affirmer notre solidarité avec les victimes de la répression, et pour réaffirmer les positions prises dans le "rappel" que nous vous avons adressé le 23 Mars dernier,
  - Nous avons résumé ces positions en deux points principaux :

- EN TANT QUE FRANCAIS AYANT VECU EN TUNISIE AU TITRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE OU CULTURELLE NOUS SOMMES A MEME DE TEMOIGNER DE L'ABSENCE DE DEMOCRATIE ET DU CLIMAT DE REPRESSION QUI S'Y DEVELOPPE...NOUS LE DENONCON EN TANT QUE TELS PARCE QUE NOUS TENONS LES INTERETS DE L'IMPERIALISME FRANCAIS POUR L'UNE DES CAUSES DE CETTE SITUATION.

- C'EST EGALEMENT EN TANT QUE TELS, ET SUR CETTE BASE, que NOUS INTERVENONS AUJOURD'HUI ET INTERVIENDRONS A L'AVENIR, OU, QUAND, ET SELON LES MODALITES QUE NOUS CHOISIRONS.

2°) - A l'issue de ce meeting, nous avons décidé de soutenir la grève de la faim entreprise pas 13 Tunisiens et Tunisiennes en signe de protestation contre les dernières manifestations de la répression dans leur pays ( Comme le meeting, cette grève de la faim se tient à la Cité Universitaire, Maison de la Tunisie, Boulevard Jourdan -75014 PARIS).

Egalement, nous avons décidé de tout mettre en oeuvre pour convoquer une conférence de Presse à ce sujet .

3°) - Enfin, nous sommes convenus de hâter la parution de notre brochure sur la répression en Tunisie.

Comme la conférence de presse, nous pensons que cette brochure aidera à briser, ou du moins à lézarder, le mur du silence qui entoure la réalité en Tunisie.

CECI DIT, nous continuerons à vous adresser, autant que faire se pourra, le bilan de nos activités ainsi que toute information susceptible d'intérêt mais nous tenons très particulièrement à ne pas le faire seuls : autant préciser tout de suite que nous en appelons à vous pour faire de notre Comité celui de tous ceux qui ont quelque chose à dire ou à faire pour la défense des libertés démocratiques en Tunisie,

"Le comité de l'appel de Groix"

C% M.C.ARMATTE

24 Rue ROTTEMBOURG

75012 - PARIS -

----- APPEL DE GROIX -----

21 mai 1954, Habib BOURGUIBA, leader du néo-destour, composante du mouvement de libération nationale de la TUNISIE face à l'occupation coloniale française, est déporté sur cette île après 28 mois de détention.

ARRETE le 18 janvier 1952, ainsi que de nombreux militants par l'administration coloniale après l'interdiction du congrès destourien du 18 et 19 janvier,

ATTEINT dans ses libertés fondamentales, il sera, après de nombreuses vicissitudes (dont deux ans dans l'île de la Galite), transporté à l'aéroport de Lann-Bihoué et assigné à résidence dans l'île de Groix.

Une grève générale de protestation se déclenche en TUNISIE.

Il sera transféré, le 17 juillet 1954, à MONTARGIO au Château de la Ferté, le gouvernement français promettant, le 31 juillet, l'autonomie interne pour la TUNISIE.

Ses longues années de militant incarcéré lui ont donné d'être, pour une partie importante du peuple tunisien, un LIBERATEUR et ce peuple a cru à sa LIBERATION.

Cette libération apparaît bien illusoire et ceux qui luttent pour la réalité de cette libération sont durement reprimés.

16 mars 1974, à ce jour, au moins 60 tunisiens sont, à notre connaissance, incarcérés à la prison civile de TUNIS ; 48 sont prévenus, 35 doivent passer devant la Cour de Sécurité de l'Etat.

Gardés à vue à la discrétion de la police, mis au secret, torturés sans aucune des garanties que leur reconnaît la loi tunisienne, ils sont à l'image du peuple tunisien BAILLONNES.

POUR CES PRISONNIERS, NOUS RECLAMONS UNE AMNISTIE TOTALE A L'OCCASION DU 18ème ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DE LA TUNISIE.

-----  
Comité de l'Appel de Groix

16 mars 1974